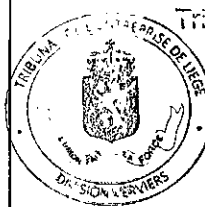


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25069367



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

22 MAI 2025

Greffe greffier

N° d'entreprise : **0473 952 094**

Nom

(en entier) : **Asteria**

(en abrégé) :

Forme légale : **Srl**

Adresse complète du siège : **Avenue Constant Grandprez 29, 4970 Stavelot**

Objet de l'acte : Nomination du commissaire - démission et nomination d'un administrateur

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2024 - rectificatif du 17 décembre 2024:

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire "PWC Réviseurs d'entreprises" SRL représentée par Christelle GILLES et ce pour une durée de 3 ans débutant le 04/06/2024 et se terminant le 07/06/2027. [...]

Extrait des décisions par écrit de l'actionnaire unique du 13 mai 2025:

1) Prise de connaissance de la démission d'un administrateur.

L'actionnaire unique prend connaissance et approuve la démission de la personne suivante en qualité d'administrateur de la Société à partir du 2 mai 2025:

-Mme. Rupa Patel.

Conformément aux dispositions légales applicables, la démission susmentionnée sera déposée au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et publiée dans les annexes du Moniteur belge.

2) Nomination d'un administrateur.

L'actionnaire unique décide de nommer, à partir du 2 mai 2025 et pour une durée indéterminée, la personne suivante en qualité d'administrateur de la Société :

-M. Jakob Bøegh-Beyerholm.

L'administrateur élit domicile au siège social de la Société pour toutes les questions relatives à l'exercice de son mandat.

Le mandat d'administrateur susmentionné est exercé sur une base non rémunérée et peut être résilié à tout moment par l'assemblée générale, sans préavis ni compensation.

Dans la mesure nécessaire, l'actionnaire unique confirme qu'à partir du 2 mai 2025, l'organe d'administration de la Société est composé comme suit:

-M. Jakob Bøegh-Beyerholm.

-M. Alex Loftus.

Conformément à l'article 11 §2 des statuts de la Société, l'organe d'administration peut représenter la Société vis-à-vis de tiers comme suit:

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

« La société est représentée vis-à-vis de tiers, ainsi qu'en justice, tant comme demandeur que comme défendeur par deux administrateurs agissant conjointement.

La société est en même temps engagée valablement par tout représentant désigné par procuration spéciale. »

Conformément aux dispositions légales en la matière, la nomination susmentionnée sera déposée au greffe du tribunal de l'entreprise compétent et publiée aux annexes du Moniteur belge.

3) Procuration.

L'actionnaire unique donne procuration à M. Pieter Van den Broeck, Mme. Eveline Parisis, Mme. Charlotte Vingerhoets, Mme. Marie-Laure Dubois et tout autre avocat du cabinet Monard Law BV, ayant son siège à 1150 Sint-Pieters-Woluwe, Tervurenlaan 270 et avec numéro d'entreprise 0538.839.651 (RPM Bruxelles, division néerlandaise), chacun agissant seul et avec possibilité de substitution, afin de pouvoir accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles aux décisions de l'actionnaire unique de la Société, en ce compris la signature et le dépôt de la demande de modification de l'immatriculation de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, le dépôt de tous les documents auprès du greffe compétent et l'accomplissement des formalités nécessaires à la publication des décisions de l'actionnaire unique de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A cet effet, le représentant peut, au nom de la Société, faire toutes les déclarations, signer tous les documents et faire le nécessaire en général (y compris la complétion et la signature de la déclaration particulière en application de la loi relative au Registre central des interdictions de gérer du 4 mai 2023).

[...]

Eveline Parisis
Mandataire spécial